

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DE LA COMMUNE DE BARON**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 060-216000463-20240408-2024_05-BF



Conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, cette note présente les informations essentielles du compte administratif 2023 de la commune, qui constitue l'arrêt des comptes de la collectivité de cet exercice budgétaire.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – charges à caractère général : 226 330 €

Les dépenses à caractère général passent de 203 089 € en 2022 à 226 330 € en 2023, soit une hausse de 11,44 %.

Le coût de la consommation d'énergie électrique a diminué de 22.83 % par rapport à l'année précédente. Ce pourcentage concerne les bâtiments communaux et l'éclairage public. Cette baisse est due en grande partie aux améliorations apportées au réseau d'éclairage public. La dépense du combustible baisse de 1.67 %.

Les dépenses d'entretien des bâtiments s'élèvent à 62 729 € pour l'année 2023. En effet, des travaux de peinture extérieure sur une grande partie des bâtiments communaux, ainsi que des travaux de sécurité incendie ont été réalisés. Baisse de 43.40 % des travaux d'entretien de voirie qui s'explique par la réalisation d'importants travaux en 2022. L'assurance multirisques de la commune s'élève à 22 030 € pour 2023, soit une augmentation de 6.98 %.

Chapitre 012 – charges de personnel : 200 333 €

Les charges de personnel sont stables en 2023 notamment en raison des recrutements sous contrats aidés.

Chapitre 014 – atténuation de produits : 66 158 €

Il s'agit du reversement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) d'un montant de 66 158 € qui est identique à celui de 2022.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 123 810 €

Ce chapitre est en hausse de 11.59 % par rapport à 2022. La subvention versée à L'ILEP pour les prestations cantine et périscolaire du RPI est en hausse de 16.81 %. L'indemnité de fonction annuelle brute du maire s'élève à 15 087 €, celle des adjoints est de 15 623 € pour les trois.

Chapitre 66 – Charges financières : 2 817 €

Les charges liées aux intérêts des emprunts remboursés par la commune se sont élevées à 2 817 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 4 851 €

La subvention versée pour le Très Haut Débit représente un amortissement annuel de 4 851 € au compte 6811.

B - Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produits des services : 9 434 €

Ces produits concernent principalement des remboursements de frais par les locataires de la commune et de la redevance d'occupation du domaine public. Ce chapitre est en augmentation de 180 % en raison d'un reversement d'excédent financier 2022 de l'ILEP d'un montant de 4 440 €.

Chapitre 73 – impôts et taxes : 439 064 €

Le montant des impôts directs locaux en augmentation de 7.29 % s'élève à 271 598 €. La taxe encaissée pour les pylônes électriques est de 106 312 € avec une hausse de 4.90%.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 155 276 €

Le total des sommes perçues par la commune en « dotations et participations » augmentées de 9.39 % par rapport à 2022. La Dotation Forfaitaire, en hausse de 0.25 % s'élève à 56 041 €. Le montant remboursé par la commune à l'agence postale de Versigny pour les frais du RPI est de 32 088 €. La Poste participe au fonctionnement de l'agence postale à hauteur de 13 680 €.

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 46 758 €

Les réalisations de ce chapitre concernant les loyers communaux et les locations de salles sont en augmentation 4.25 %.

Chapitre 77 – produits exceptionnels : 893 €

Ces produits proviennent de remboursements d'assurance.

Un excédent de fonctionnement de **27 126.56 €** est constaté sur l'exercice 2023.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à **553 838.92 €**.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Dépenses d'investissement

Chapitre 13 – Subvention d'investissement : 11 100 €

Cette somme correspond à une régularisation d'imputation budgétaire sur l'exercice précédent. L'opération est équilibrée par une recette d'investissement du même montant.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 18 078 €

Pour l'exercice 2023 la part du capital remboursé pour les emprunts s'élève à 18 078 €.

L'endettement de la commune en fin d'exercice 2023 s'élève à 93 109 €, ce qui est faible par rapport aux communes de la même strate démographique.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 4 121 €

Une somme de 4 121 euros a été mandatée en frais d'étude pour la sécurité de la RD 100 et RD 330.

Chapitre 204 – subventions d'équipement versées : 14 047 €

La commune a versé une somme de 14 047 € au Syndicat Mixte Très Haut Débit pour l'installation de prises supplémentaires pour la fibre optique.

Chapitre 21 – dépenses d'équipement : 244 606 €

Les réalisations de cette section sont :

- Travaux de menuiserie mairie et salle communale.....	38 100 €
- Indemnité d'expropriation.....	120 000 €
- Travaux d'éclairage public.....	34 338 €
- Travaux d'enfouissement de réseau télécom.....	42 090 €
- Achat de matériel, mobilier, jeux.....	10 078 €

Une somme de 266 995 € a été inscrite en restes à réaliser. Il s'agit d'opérations programmées au budget 2023 qui doivent être reportés au budget 2024.

B - Recettes d'investissement

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 111 039 €

Le Fonds de compensation de la TVA représente une ressource de 1 747 € et la taxe d'aménagement est d'un montant de 12 786 €.

Au compte 1068, une recette de 96 506.98 € correspond à la partie du résultat de fonctionnement de 2022 affectée aux dépenses d'investissement 2023.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 56 611 €

Les subventions perçues en 2023 sont les suivantes :

- Dotation d'Etat (travaux de menuiserie) 11 205 €
- Dotation d'Etat (enfouissement réseau télécom)..... 18 626 €
- Subvention départementale (travaux de menuiserie)..... 15 680 €
- Subvention sur amendes de police (régularisation)..... 11 100 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de section à section : 4 851 €

Comme signalé en dépense de fonctionnement, l'amortissement des travaux liés au Très Haut Débit a été réalisé pour un montant de 4 851 €.

Une somme de 310 100 € a été inscrite en restes à réaliser. Il s'agit de recettes programmées au budget 2023 qui doivent être reportées au budget 2024.

Un déficit d'investissement de 119 452.11 € est constaté sur l'exercice 2023.

L'excédent de clôture est ramené à 116 893.09 € compte tenu de l'excédent 2022 reporté de 2 559,02 €.

Les résultats du budget communal 2023 sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	624 300.53 €	291 953.67 €
<i>Restes à réaliser</i>		266 995.00 €
Recettes de l'exercice	651 427.09 €	172 501.56 €
<i>Restes à réaliser</i>		310 100.00 €
Résultat de l'exercice 2023	27 126.56 € -	119 452.11 €
Résultat 2022 reporté	526 712.36 €	2 559.02 €
Résultat de clôture 2023	553 838.92 € -	116 893.09 €
<i>Différence sur restes à réaliser</i>		43 105.00 €
Résultat global de clôture 2023		436 945.83 €
Résultat global cumulé (avec RAR)		480 050.83 €

Les résultats d'exécution du service eau-assainissement 2023 sont les suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	34 142.26 €	11 697.47 €
Recettes de l'exercice	21 231.08 €	26 450.31 €
Résultat de l'exercice 2023	- 12 911.18 €	14 752.84 €
Résultat 2022 reporté	128 663.64 €	153 782.01 €
Résultat de clôture 2023	115 752.46 €	168 534.85 €

A Baron, le 26/03/2024

Le Maire,

Anne-Sophie Sicard

